

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une aire jardin d'enfant à Praz-sur-Arly

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
43° b) Pistes de ski (y compris les pistes dédiées à la luge lorsque celles-ci ne comportent pas d'installations fixes d'exploitation permanente) d'une superficie inférieure ou égale à 2 ha ou 4 ha hors site vierge	Création d'une aire de jardin d'enfant sur la commune de Praz sur Arly (7 000m ²)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La commune de Praz sur Arly souhaite créer un nouveau jardin d'enfant en rive gauche du ruisseau de Berrier, à l'ouest de la gare de départ du télésiège "Rosières". En effet, le jardin d'enfant actuel est voué à disparaître car il est situé au droit d'une UTN.

Le projet consiste à :

- Terrassements en déblais/remblais équilibré en matériaux
- Installation d'un tapis
- Déplacement du chalet ESF et de la yourte existants et remontage sur le jardin d'enfants
- Création d'un chemin de liaison en remblai au dessus des prolongements des busages des ruisseaux de Berrier et de Combes Noires pour faciliter le passage entre une future garderie et le jardin d'enfant.
- Augmenter le busage de la route de Berrier pour réduire le risque de débordement en cas de crue
- Renforcer 8mL de berge par des techniques de génie végétal

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de réaliser un nouvel espace débutant pour remplacer l'actuel qui est voué à disparaître (futur UTN au droit de celui-ci). Le projet est localisé sur le front de neige de la station de Praz-sur-Arly en rive gauche du ruisseau de Berrier (Zone As PLU). Le site sera équipé d'un tapis et mettra à disposition environ 7 000m² de piste aux débutants.

Le projet comprend une reprise des aménagements hydrauliques existants et une consolidation d'une portion de berge par des techniques de génie végétal dans le but de lutter contre le débordement du cours d'eau en cas de crue.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

En phase travaux le projet nécessite de :

- terrasser l'emprise du jardin d'enfant
- d'augmenter le busage au niveau de la route du Berrier
- Prolonger le busage actuel d'environ 5m des ruisseaux de Berrier et de Combe Noire en aval de la gare de départ du télésiège "Rosières" pour permettre la réalisation d'un passage en remblai pour assurer la liaison ski jardin d'enfant - garderie
- Consolider 8mL de berge par des techniques de génie végétale
- Installer le tapis
- Installer le chalet et la Yourte déplacés du jardin d'enfant existant avec les réseaux associés

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Lorsque les travaux seront terminés, la surface du jardin d'enfants sera d'environ 7 000m². Un tapis sera installé au centre de l'aire du jardin d'enfant et permettra d'accéder à deux pistes débutantes (à gauche et à droite du tapis) de pentes de 10% chacune, ce qui correspond à des pentes compatibles avec du ski d'apprentissage. L'accès au jardin d'enfant sera possible au nord et à l'est de celui-ci par : un chemin d'accès depuis la route ou par un chemin de liaison depuis la future garderie. Il sera également possible d'atteindre le sommet du jardin d'enfant depuis l'amont via la piste existante.

Fonction des bâtiments :

- Yourte : utilisée seulement en phase transitoire le temps de la réalisation de la future garderie/bâtiment de service. Utilisée comme abri collectif pour le goûter des enfants durant la semaine de stage.
- Chalet : Actuellement le chalet est un point de vente, il sera déplacé et utilisé pour le goûter des enfants. Il disposera également de toilettes et d'un point d'eau (raccordement aux réseaux humides). Il permettra aussi de stocker le matériel du jardin d'enfant le temps de la réalisation de la future garderie/bâtiment de service.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

le projet est soumis :

A dossier loi sur l'eau au titre de la déclaration

3.1.2.0 au titre de la déclaration (inférieur à 100m / projet =>14.6m)

3.1.3.0 au titre de la déclaration (supérieur ou égale à 10m et inférieur à 100m / projet =>14.6m)

-A permis d'aménager avec constructions

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de travaux	14 100m ²
Surface du jardin d'enfant	7 000m ²
Reprofilage de berge et consolidation par technique de génie végétal	8m linéaire
Prolongement du busage Ø1600 de Berrier	5m linéaire
Prolongement du busage Ø800 de Combe Noire	5m linéaire
Augmentation du busage de la route du Berrier	Ø800->Ø1600 sur 5m linéaire
Tapis	72 m linéaire

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

commune de Praz sur Arly
Route d'Arly, 74120 Praz-sur-Arly

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 6 ° 3 4 ' 0 1 " 95 Lat. 4 5 ° 4 9 ' 5 8 " 45

Point d'arrivée :

Long. 0 6 ° 3 4 ' 0 4 " 88 Lat. 4 5 ° 5 0 ' 0 0 " 68

Communes traversées :

Praz sur Arly

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alpes du Nord (Massif du Beaufortain)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR approuvé le 13 Avril 2012 Projet localisé en zones I, J et X. Ces zones concernent le risque torrentiel (I et J) et sont respectivement associées à des prescriptions de probabilité faibles et moyennes. La zone X concerne plusieurs risques et est associée à des prescriptions de constructibilité fortes. Cf note complémentaire
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des sites Natura 2000. Les sites Natura 2000 les plus proches (ZPS et ZSC) sont à plus de 5km du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par les sites classés. Le site le plus proche est l'Eglise St-Jean-Baptiste localisé à environ 5km au Nord-Est.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet réalisé sera à l'équilibre en déblai/remblai
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet réalisé sera à l'équilibre en déblai/remblai
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Habitats : abattage d'arbre dans un habitat d'intérêt communautaire, compensation en replantant les mêmes essences (Aulne Blanc) Flore : absence d'espèces protégées ou d'intérêt communautaire sur le site projet. Faune : espèces à enjeux mais impact résiduel grâce au calendrier des travaux cf Note complémentaire
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour réaliser la prolongation des busages de Berrier et de Combe Noire il sera nécessaire de procéder à l'abattage d'arbre appartenant au cordon boisée. Notons également que dans le cadre du ré aménagement des berges en techniques végétales, il est prévu de revégétalisés le haut des berges en conservant les mêmes essences qu'actuellement (Aulnes Blancs). Le projet entraîne une consommation d'espace agricole à hauteur de 80m ² (tapis roulant), l'espace sera également indisponible pour l'activité agricole le temps des travaux. Cf note complémentaire
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement le secteur du projet est classé en zone d'aléa moyen concernant le risque de crue torrentielle. L'augmentation du diamètre du busage de la route du Berrier permettra de réduire le risque de débordement au niveau de la route.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne une consommation d'espace agricole à hauteur de 80m ² (tapis roulant) soit 0.3% de la surface de la prairie de fauche. L'espace sera également indisponible pour l'activité agricole le temps des travaux. Une fois le projet réalisé et la végétation en place, le potentiel fourragé du site sera amélioré.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La retenue de Cassioz situé sur le territoire de la commune de Praz sur Arly a été mise en service en fin d'année 2022.

Les impacts cumulés avec le projet du jardin d'enfant sont :

- Durant la première année après les travaux, il y aura une perte temporaire des prairies de fauches montagnardes.
- Le projet entraîne une perte partielle d'habitats d'intérêts communautaires
- Le projet entraîne une modification de la topographie au droit du projet pour permettre la réalisation des pistes de ski à un niveau débutant.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures d'évitements

- Afin de réduire au maximum les impacts du projet sur la faune, les travaux débiteront après la période de reproduction de la majorité des espèces à enjeux relevées sur la zone d'étude, c'est à dire à partir de septembre.
- Les terrains seront revégétalisés en continuité douce avec la couverture végétale naturelle environnante et à l'aide d'un mélange de graine adapté aux enjeux agroécologiques
- Passage d'un écologue avant le début des travaux afin de s'assurer qu'aucune espèce à enjeux n'est présente sur le site

Mesures de réduction

- Abattage doux des arbres à cavité dans le cas où l'abattage est nécessaire ;
- mesures de prévention de la pollution en phase travaux (véhicule équipée de kit anti pollution / stationnement en dehors des périmètres de protection du PPRn / stockage du carburant en dehors des périmètres de protection du PPRn)
- Rédaction et respect d'un cahier des clauses environnementales

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site d'implantation du projet est localisé au niveau du front de neige de la station soit dans un secteur déjà fortement anthropisé. Malgré la présence d'enjeux environnementaux au niveau du site projet, les mesures prises (début des travaux après période de reproduction, passage d'un écologue sur le site....) permettent d'avoir un impact très faible sur ces enjeux . Concernant les travaux au niveau du ruisseau de Berrier et de Combe Noire, aucune modification du tracé du cours ne sera réalisé, les prolongements de busage seront réalisés en conservant les directions d'écoulements. Les travaux réalisés concernent également une emprise très limitée. Notons que la consolidation des berges sera réalisée par des techniques de génie végétal afin de mieux s'intégrer dans le paysage, assurer le maintien en place du talus et réduire la perte d'habitat pour la biodiversité.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note complémentaire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Praz-sur-Arly

le.

20/02/23

Signature



M. le Maire Yann Jaccaz